

Séance du 1^{er} mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 1^{er} mars à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	7
Date de la convocation	24/02/2025

Présents: Mesdames AMAR Janine et ROUSSIN Christine, Messieurs BASQUIN Lilian, BUR Frédéric, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël et BROCHEC Frédéric.

Absents: 0

Secrétaire de séance: MIRANDA Raphaël

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL du 21/12/2024

Délibération n°2025-03-01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 21 décembre 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne d'Emilien LIEVAUX.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil valident le procès-verbal ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 décembre 2024

POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire de Valouse,
Janine AMAR


